

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue mardi, le 2 juillet 2013 à 20h00 au local de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de M. Bertrand Bouchard, maire et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Diane Tremblay
Lise Savard
Régis Pilote
Guy Tremblay
Lyne Girard
Absence : Ruth Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION
5. DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE
6. DÉROGATION MINEURE AU 632, CHEMIN DU QUAI
7. PROJET D'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE DIFFUSION ET DE MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC DES RÔLES D'ÉVALUATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES PAR LA MRC DE CHARLEVOIX
8. MANDAT À LA FIRME ATELIER VAGABOND, ARCHITECTURE DE PAYSAGE
9. RÉOLUTION PACTE RURAL – MAISON DES JEUNES
10. RÉOLUTION DEMANDANT AU CSSS UN STATUT PARTICULIER POUR LA RÉGION DE CHARLEVOIX
11. RÉOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION D'APPAREILS SONORES DANS LES BLEUETIÈRES EXPLOITÉES PAR M. CONSTANT TREMBLAY DANS LE RANG ST-JOSEPH
12. FORMATION HÉLÈNE THIVIERGE
13. REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR
14. REMBOURSEMENT DE LA DIFFÉRENCE DU COÛT POUR LES NON-RÉSIDENTS AUX FAMILLES INSCRIVANT LEURS ENFANTS AUX COURS DE NATATION À LA VILLE DE BAIE-ST-PAUL
15. MOTION DE REMERCIEMENT M. ALAIN DEMERS
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

114-07-13 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

115-07-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 soit accepté, avec la correction de la date du procès-verbal laquelle devait se lire le 6 mai 2013 et non le 2 avril 2013 au point 98-06-13.

116-07-13 Approbation des comptes

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

BELL CANADA	207.64 \$
BELL MOBILITÉ	44.63 \$
BERTRAND BOUCHARD AGA DE L'APBVQ	274.44 \$
DANIELE TREMBLAY	19.53 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	50.30 \$
DÉRY TÉLÉCOM	40.19 \$
EQUIPEMENT DE BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	404.43 \$
EQUIPEMENT GMM	254.92 \$
FONDS DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	40.00 \$
HEBDO CHARLEVOIX	123.02 \$
HYDRO-QUÉBEC	121.40 \$
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES	285.09 \$
PAROISSE ST-HILARION	21.00 \$
ROGERS: Bertrand:	32.02 \$
REMB. PETITE CAISSE	31.39 \$
SONIC	586.39 \$
VISA: PÔLE POUR RIDEAU ET DRAPEAU DU QUÉBEC	75.89 \$
	<hr/>
	2 612.28 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

ARÉO-FEU	11 484.47 \$
BATTERIES EXPERT	251.68 \$
BELL CANADA	96.19 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	452.28 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	108.02 \$
FQM	79.19 \$
REMB. PETITE CAISSE	5.79 \$
BRIGADE DES POMPIERS	2 636.00 \$
	<hr/>
	15 113.62 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	96.19 \$
CHEZ S DUCHESNE	19.72 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	5.74 \$
DUFOUR LA MALBAIE	132.62 \$
F. MARTEL INC.	6 997.29 \$
ESSO	1 436.63 \$
GARAGE EDMOND BRADET	910.98 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHENES	28.74 \$
LES ENTREPRISES AUDET ET TREMBLAY	9 515.53 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR	3 806.25 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	525.67 \$
SCIERIE RC 2000	62.08 \$
WURTH	206.82 \$
	<hr/>
	23 744.26 \$

ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	2 010.64 \$
	<hr/>
	2 010.64 \$

AQUEDUC

BELL CANADA	96.93 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 000.65 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	351.55 \$
POSTES CANADA	101.40 \$
	<hr/>
	1 550.53 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

GARAGE EDMOND BRADET	402.41 \$
FQM	35.63 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 048.25 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	133.00 \$
	2 619.29 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	4 032.60 \$
-----------------------------	--------------------

LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	90.44 \$
BARAQUE DES ÉBOULEMENTS	186.84 \$
CHEZ S. DUCHESNE	148.50 \$
LES ENTREPRISES AUDET ET TREMBLAY	2 395.41 \$
VILLE DE BSP (PARTAGE DES COUTS DE L'ARÉNA)	10 398.00 \$
REMB. PETITE CAISSE	3.45 \$
	13 222.64 \$

URBANISME

REMB. PETITE CAISSE	64.43 \$
	64.43 \$

DONS

FLEURISTE CÉLINE	57.49 \$
	57.49 \$

TOTAL 65 027.78 \$

Dépôt des indicateurs de gestion

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion, tels que décrits ci-dessous.

INDICATEURS DE GESTION OBLIGATOIRES 2012				
SOMMAIRE				
FONCTION ET ACTIVITÉ	INDICATEUR	DÉFINITION	2012	2011
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Sécurité incendie	Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation a)	Coût de l'activité sécurité incendie par 100\$ d'évaluation	0,04\$	0,04\$
	Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation a)	Calcul incluant l'amortissement	0,06\$	0,05\$
TRANSPORT ROUTIER				
Voirie municipale	Coût de la voirie municipale par KM de voie a)	Coût de l'activité de voirie municipale par km de voie appartenant à la municipalité	2 601\$	2 196\$
	Coût de la voirie municipale par KM de voie b)	Calcul incluant l'amortissement	4 107\$	3 406\$
Enlèvement de la neige	Coût de l'enlèvement de la neige par km de voie a)	Coût de l'activité d'enlèvement de la neige par km de voie appartenant à la municipalité	2 268\$	2 258\$
	Coût de l'enlèvement de la neige par km de voie b)	Calcul incluant l'amortissement	2 268\$	2 258\$
HYGIÈNE DU MILIEU				
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution	Pourcentage de bris par km de conduite	Pourcentage de bris d'aqueduc par km de conduite d'eau principale, excluant les bris sur les entrées de service	0,00	0,00

	Coût de distribution par km de conduite a)	Coût de l'activité de distribution de l'eau potable par rapport au nombre de km de conduite d'eau appartenant à la municipalité	4 305\$	2 816\$
	Coût de distribution par km de conduite b)	Calcul incluant l'amortissement	10 675\$	10 578\$
	Coût d'approvisionnement et de traitement par m ³ a)	Coût pour traiter un mètre cube d'eau et s'en approvisionner	0,20\$	0,19\$
	Coût d'approvisionnement et de traitement par m ³ b)	Calcul incluant l'amortissement	0,41\$	0,19\$
	Coût de la distribution par m ³ d'eau a)	Coût pris en charge par l'organisme municipal pour distribuer un m ³ d'eau potable	0,33\$	0,24\$
	Coût de la distribution par m ³ d'eau b)	Calcul incluant l'amortissement	0,83\$	0,89\$
Traitement des eaux usées et réseaux d'égout	Coût du traitement par m ³ d'eaux usées a)	Prix de revient du traitement d'un m ³ d'eaux usées	0,63\$	0,51\$
	Coût du traitement par m ³ d'eaux usées b)	Calcul incluant l'amortissement	1,30\$	1,92\$
	Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite a)	Coût de l'activité des réseaux d'égout par kilomètre de conduite d'égout, excluant les entrées de service	2 014\$	713\$
	Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite b)	Calcul incluant l'amortissement	21 611\$	713\$
	Coût des réseaux par mètre cube d'eaux usées	Coût de l'activité des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées	0,12\$	0,03\$
		Calcul incluant l'amortissement	1,26\$	0,03\$
Déchets domestiques et assimilés	Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local a)	Coût pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et assimilés par local	144,91\$	148,98\$
	Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local b)	Calcul incluant l'amortissement	144,91\$	148,98\$
Collecte sélective de matières recyclables	Rendement moyen annuel de la collecte sélective	Tonnes métriques de matières recyclables (collecte sélective) recueillies par habitant bénéficiant du service de la collecte sélective	0,27\$	0,25
	Taux annuel de diversion	Pourcentage de matières recyclables (collecte sélective) recueillies par rapport au total des déchets domestiques et assimilés de la collecte sélective	31,32%	27,95%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE				
	Croissance des valeurs résidentielles imposables	Pourcentage des valeurs des nouvelles unités et des rénovations résidentielles imposables par rapport à la valeur totale des unités résidentielles imposables	6,12%	8,00%
RESSOURCES HUMAINES				

	Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	0,98%	2,62%
	Effort de formation par employé	Nombre d'heures rémunérées de formation par rapport aux effectifs personnes/années	4,66 h	19,09 h
	Taux de départs potentiels à la retraite	Pourcentage de départs potentiels à la retraite dans les cinq années suivant le 31 décembre de l'exercice financier à l'étude par rapport au nombre total d'employés réguliers	0,00%	0,00%

117-07-13 Demande de modification réglementaire

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de zonage N° 117-11 pour la zone M-01 afin d'ajouter les usages résidentiels suivants :

Zone H-3 : multifamilial (3-8 logements);
 Zone H-4 : Communautaire

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter de modifier le règlement de zonage N° 117-11, tel que demandé.

118-07-13 Dérogation mineure au 632, chemin du Quai

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au 632, chemin du quai, lot 406-P, afin d'autoriser un bâtiment secondaire en cour avant, lequel est interdit au règlement de zonage N° 117-11, art. 5.2.1 3° qui permet l'implantation de bâtiments accessoires dans la cour avant selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT que le terrain est adjacent à deux rues et que celui-ci se retrouve majoritairement en cour avant;

CONSIDÉRANT que le but de la demande fait en sorte que le garage soit le moins apparent possible de la rue et évite la coupe d'arbres sur le terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder la demande de dérogation mineure telle que l'implantation proposée.

119-07-02 Projet d'entente relative à la fourniture de services de diffusion et de mise en ligne sur le site internet de la MRC des rôles d'évaluation des municipalités locales par la MRC de Charlevoix

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite procéder à la diffusion et la mise en ligne des rôles d'évaluation foncière des municipalités afin d'en faciliter la consultation et l'utilisation de la part des professionnels municipaux, des professionnels tels que les notaires, arpenteurs et courtiers immobilier et du grand public;

ATTENDU QUE le développement de ces services, notamment la mise en ligne des matrices graphiques, est attendu et souhaitable en raison des problèmes existants et de la vétusté des outils informatiques et des logiciels utilisés actuellement;

ATTENDU QUE les échanges et le traitement des données entre la MRC et les municipalités locales seront facilités et plus efficaces par l'ajout de ce service;

ATTENDU QUE le financement de ces solutions informatiques sera effectué par un emprunt à contracter sur une période de trois (3) ans au montant de 52 074\$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une entente intermunicipale relativement à la fourniture des services de diffusion et de mise en ligne sur le site internet de la MRC de Charlevoix des rôles d'évaluation des municipalités locales, un projet commun de diffusion publique dont la coordination est confiée à la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la municipalité des Éboulements adopte le projet d'entente relative à la fourniture des services de diffusion et de mise en ligne des rôles d'évaluation foncière des municipalités locales par la MRC de Charlevoix;

QUE le maire, Bertrand Bouchard et la directrice générale, Linda Gauthier soient mandatés à signer pour et nom de la municipalité des Éboulements, l'entente intermunicipale avec les autres municipalités locales.

120-07-13 Mandat à la firme Atelier Vagabond, architecture de paysage

CONSIDÉRANT que des projets de développement pourraient voir le jour à court ou à moyen terme au cœur de la municipalité des Éboulements;

CONSIDÉRANT que ces développements viendraient augmenter la densité du bâti et modifier le tissu urbain actuel de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'impact visuel de ces développements sur le paysage environnant;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se doter d'outils capables de l'orienter dans ses choix pour l'avenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers;

- **QUE** la firme Atelier Vagabond, architecture de paysage, soit mandatée pour produire une étude sur l'impact que pourraient avoir ces développements et dégager les pistes d'aménagement capables de pallier aux divers problèmes soulevés lors de l'étude d'impact;

- **QUE** cette étude et les plans joints soient réalisés pour un montant forfaitaire de 2 625\$ avant taxes.

121-07-13 Résolution Pacte rural – Maison des jeunes

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la MRC de Charlevoix à verser directement à la Maison des Jeunes « La Baraque des Éboulements », les sommes prévues dans le cadre du pacte rural de la MRC.

122-07-13 Résolution demandant au CSSS un statut particulier pour la MRC de Charlevoix

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 15 juin dernier, Mme Pauline Marois, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et première ministre du Québec a convenu avec les maires de la MRC de Charlevoix de se pencher sur les problématiques concernant les effectifs médicaux et la reconnaissance d'un statut particulier pour la MRC de Charlevoix,

ATTENDU QUE les démarches effectuées par la MRC de Charlevoix en avril 2007 de même qu'en mai 2008 et mars 2013 afin de sensibiliser le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale à la pénurie de médecins sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE la situation est inchangée et que le nombre de médecins de famille **à temps plein** sur le territoire de la MRC de Charlevoix est de plus en plus inférieur au plan d'effectifs des médecins pouvant prendre en charge des patients

ATTENDU QUE la situation s'est aggravée récemment avec le départ de cinq médecins — soit pour cause de maladie, de retraite ou encore de déménagement de notre territoire — laissant ainsi plus de 2 000 patients sans médecin de famille et réduisant considérablement le niveau de services offerts à notre population;

ATTENDU QUE cette démarche vise à préserver nos services de santé comme nous le faisons pour nos autres services essentiels tels l'éducation, le transport, etc. afin de faire progresser le développement de notre communauté;

ATTENDU QU'IL s'agit d'améliorer la répartition des effectifs médicaux dans un secteur de la Capitale-Nationale où il s'avère difficile d'y maintenir une accessibilité constante et qu'une reconnaissance de notre territoire à titre de « *région à statut particulier* » dans le domaine de la santé est incontournable. Par exemple dans la Capitale-Nationale, la MRC de Charlevoix détient l'âge médian le plus élevé soit 50,7 ans, ainsi que le pourcentage le plus important de personnes âgées de 65 ans et plus, soit 23 % de notre population; alors que dans la Capitale-Nationale, l'âge médian est de 43,6 ans et les 65 ans et plus ne représentent que 17 % de la population;

ATTENDU QUE la situation actuelle entraîne d'autres difficultés sur notre territoire étant donné que les services de notre groupe de médecine de famille (GMF) demeurent tributaires du nombre de patients traités. Il est à prévoir qu'il y aura donc moins de financement pour l'équipement et pour des professionnels de la santé (infirmières et autres) pouvant appuyer les médecins dans leur travail. En bout de ligne, cela signifie une perte de la facilité d'accès de la population à des soins médicaux quand on considère que la MRC de Charlevoix a davantage de clientèles vulnérables, comme les personnes âgées en perte d'autonomie sévère, les malades chroniques, sans oublier les personnes atteintes de déficience intellectuelle;

ATTENDU QUE la situation est inacceptable et devient excessivement problématique puisque les médecins de notre territoire se dévouent pour offrir des soins de santé à tous malgré des effectifs réduits. Nous constatons avec désolation que l'offre de services dans nos cliniques diminue progressivement sans relève significative et que les médecins subissent une telle pression qu'ils risquent l'épuisement malgré tous nos efforts. De plus, sans un nombre suffisant de médecins, notre MRC ne pourra plus agir de façon préventive sur la santé de la population et ainsi éviter au système de santé des frais supplémentaires dans les prochaines années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER à Mme Pauline Marois, députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré et première ministre du Québec et aux dirigeants de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale d'envisager un « *statut particulier* » pour la MRC de Charlevoix, une démarche qui doit être entreprise en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix.

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, à M. Guy Thibodeau, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale ainsi qu'à Mme Andrée Deschênes, directrice générale du Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix.

123-07-13 Résolution autorisant l'utilisation d'appareils sonores dans les bleuetières exploitées par M. Constant Tremblay dans le rang St-Joseph

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Constant Tremblay afin d'utiliser un appareil sonore dans les bleuetières qu'il exploite dans le rang St-Joseph sur le lot 362-P, 363-P, 669-P, 670-P, 671-P et 694-P;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un tel appareil permet d'éloigner les prédateurs et protéger sa récolte;

CONSIDÉRANT l'emplacement du site et le genre d'appareil utilisé;

CONSIDÉRANT les demandes de citoyens à l'effet de modifier la programmation nocturne pour éviter les sons trop agressifs et d'en diminuer le volume pendant la nuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE Monsieur Constant Tremblay soit autorisé à utiliser un appareil sonore dans sa bleuetière selon les conditions ci-dessus mentionnées et ce, pour la période du 15 juillet au 15 septembre 2013.

124-07-13 Formation Hélène Thivierge

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'autoriser Hélène Thivierge à participer à la rencontre annuelle pour le développement d'une collectivité rurale qui aura lieu du 10 au 13 septembre 2013 en Estrie;
- de défrayer les coûts d'inscription de 325\$ avant taxes, ainsi que les frais de transport et d'hébergement qui y sont rattachés.

125-07-13 Remboursement camp de jour

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers, de rembourser la somme totale de 3 170\$ aux parents dont les enfants sont inscrits au camp de jour pour l'été 2013, à raison de 5\$ par jour, par enfant.

126-07-13 Remboursement de la différence du coût pour les non-résidents aux familles inscrivant leurs enfants aux cours de natation à la ville de Baie St-Paul

À la suite d'une recommandation de l'ensemble des membres de la Table de concertation en loisir de la MRC Charlevoix à laquelle la municipalité a un représentant, elle souhaite offrir à tous les jeunes de son territoire la possibilité d'accéder à des cours de natation. La municipalité des Éboulements favorise donc concrètement les saines habitudes de vie tout en assurant davantage la sécurité des jeunes ayant accès à plusieurs plans d'eau dans Charlevoix.

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements désire offrir aux jeunes âgés de moins de 18 ans, la possibilité d'acquérir les mêmes habilités sportives que tous les autres jeunes de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE le sport étant reconnu pour faciliter la socialisation; la natation demeure un excellent outil pour les jeunes de tous âges.

ATTENDU QUE la municipalité augmente ainsi son offre en loisir à moindre coût tout en favorisant un meilleur sentiment d'appartenance chez ses citoyens.

ATTENDU QUE la municipalité occupe un rôle stratégique concernant l'offre d'activités de loisirs à la population. Ces interventions ont des impacts immédiats sur l'environnement et les modes de vie de ses citoyens et peuvent favoriser la santé et leur bien-être.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la municipalité des Éboulements défraie la différence du coût pour les non-résidents aux familles inscrivant leurs enfants âgés de moins de 18 ans au cours de natation à la Ville de Baie St-Paul et ce, dès l'automne 2013.

127-07-13 Motion de remerciement, Monsieur Alain Demers

CONSIDÉRANT que la contribution de Monsieur Alain Demers au développement de la Maison des jeunes La Baraque des Éboulements, a permis aux jeunes de la municipalité d'avoir accès à un service d'animation de qualité et à des activités enrichissantes;

CONSIDÉRANT que depuis 5 ans, Monsieur Demers a apporté une dynamique nouvelle à la MDJ en raison de son rôle de rassembleur, motivateur et son attitude d'encouragement auprès des jeunes.

CONSIDÉRANT qu'il a su démontrer, par son implication, sa volonté de créer auprès des jeunes un réel sentiment d'appartenance à leur municipalité;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, Guy Tremblay, conseiller, présente une motion de remerciements à Monsieur Alain Demers, pour avoir occupé le poste de président du conseil d'administration de la Maison des Jeunes au cours des cinq (5) dernières années.

Certificat de crédit

Je soussignée Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, Directrice générale

128-07-13 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h00, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale

CORRESPONDANCE –JUN 2013

CPTAQ	<ul style="list-style-type: none">• Décision Mario Desmeules : la demande d'aliénation est autorisée